

Séance publique

Étaient présents : M. Norbert COLL, Mme Marina BADEL, M. Gérard BUCHE, Mme Marie-Claire CLEMENÇON, Mme Sophie DEGACHE, M. Franck CLUSEL, Mme Chrystèle BENINCA, M. Philippe BOUVET, Mme Océane MALINS, Mme Sylvie MARTEL, M. Bernard SEILLER.

Absents, excusés : M. Bernard BOUVIER (Pouvoir à M. SEILLER), M. Jean-Paul CLUSEL, M. Dominique DUCHAMP, M. Baptiste ROUCHON (Pouvoir à Océane MALINS).

Mme Océane MALINS a été nommée secrétaire de séance.

Adoption du dernier compte rendu du 16 décembre 2022 : Adopté à l'unanimité.

I – FINANCES

Délibérations : Détails : se renseigner en Mairie.

DEL 1

Compte Administratif **Photovoltaïque** : voté à l'unanimité

Affectation des résultats : voté à l'unanimité

Compte de gestion : voté à l'unanimité

DEL 2

Compte Administratif **Assainissement** : voté à l'unanimité

Affectation des résultats : voté à l'unanimité

Compte de gestion : voté à l'unanimité

DEL 3

Compte Administratif Communal : voté à l'unanimité

Affectation des résultats : voté à l'unanimité

Compte de gestion : voté à l'unanimité

M. Buche demande le montant d'indemnités des élus par rapport à l'ancienne mandature. La demande est bien prise en compte et l'information sera transmise aux conseillers.

M. Buche demande si concernant la maîtrise d'œuvre du PLU, aucun appel d'offres n'est lancé pour le recrutement du cabinet et quelle est le montant de cette prestation ?

M. Coll répond que pour un marché de services, le Code des Marchés Public ne l'oblige pas (montant de la prestation en dessous de l'obligation de procédure de publicité et de mise en concurrence). La mission s'élève à 24 000 € HT.

II – AFFAIRES ADMINISTRATIVES

Délibération :

DEL 4 LOGEMENT COMMUNAL : 40, Avenue de Praperrier - T2 - Loyer.

Monsieur le Maire rappelle que le dernier locataire du logement communal au 40, avenue de Praperrier (T2), avait un loyer de 300 €/mois au vu des travaux qu'il avait entrepris à l'intérieur. Ce dernier étant parti au 31 décembre 2022, un nouveau locataire prend la suite.

Aussi, il est proposé de ramener le loyer comme à l'initial soit 350 € mensuel + caution de 300 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** la location du T2 au 40, avenue de Praperrier à **350 € mensuelle et la caution de 300 € avec effet rétroactif au 1^{er} février 2023.**
- **CHARGE** Le Maire de signer le bail correspondant et toutes pièces pouvant s'y rapporter.
- **CHARGE** Le Maire d'effectuer l'ensemble des démarches et signatures utiles et nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Discussion :

Les réunions de quartier :

Après discussions en réunion Maire/Adjoint, il a été décidé de ne pas les faire chez l'habitant comme cela avait été évoqué. Les réunions se tiendront donc en Mairie avant l'été. Ces rencontres visent à écouter les problématiques par secteur, les idées à faire remonter ... et pour la commune faire passer ses informations.

Une information sur les rencontres sera distribuée dans les boîtes aux lettres.

III – AFFAIRES LIEES AU PERSONNEL

Discussion (*et non délibération*) : Monsieur le Maire dit que Mme Brigitte FOULETIER fait valoir ses droits à la retraite le 17 mars prochain après avoir travaillé à la commune depuis juin 2004, le Maire dit qu'il a été décidé de lui verser la somme de 500 € net (ce qui représente 700 € pour la commune) par le seul biais d'heures complémentaires. Le Conseil municipal n'y voit aucune objection.

Il rappelle qu'un pot de départ pour sa retraite lui est consacré le Vendredi 17 mars 2023 à 17h30 à la Salle polyvalente Frédéric BERTRAND. Le conseil municipal actuel mais également la mandature passée y sont cordialement invités.

IV – AFFAIRES LIEES A L'URBANISME

Avancé sur la révision du PLU :

La prochaine réunion de la Commission aura lieu le 15 mars prochain où le zonage doit être normalement validé. S'en suivra la rencontre avec les Personnes Publiques Associées qui rendront un avis sur ce zonage.

V – AFFAIRES LIEES A LA VOIRIE, TRAVAUX, EAU ...

Boulangerie : Avancé de l'opération.

Le permis de construire devrait être déposé prochainement.

La commission « Aménagement territorial » s'est réunie le 1^{er} mars dernier. Cette dernière avait demandé, en ce qui concerne la façade s'il était possible de mettre des pierres en dessus de la partie vitrée. Ce à quoi l'architecte BMO – M. Xavier Balandrau a répondu non (contrainte technique importante et réelle augmentation du coût).

Le travail en commission se poursuit.

M. Franck CLUSEL précise qu'un agrandissement est prévu à l'arrière du bâtiment.

La Chambre des Métiers a lancé la publicité pour la recherche d'un boulanger mais aussi une opération « SOS village ». A suivre !

Une ouverture de l'établissement serait prévue début 2024.

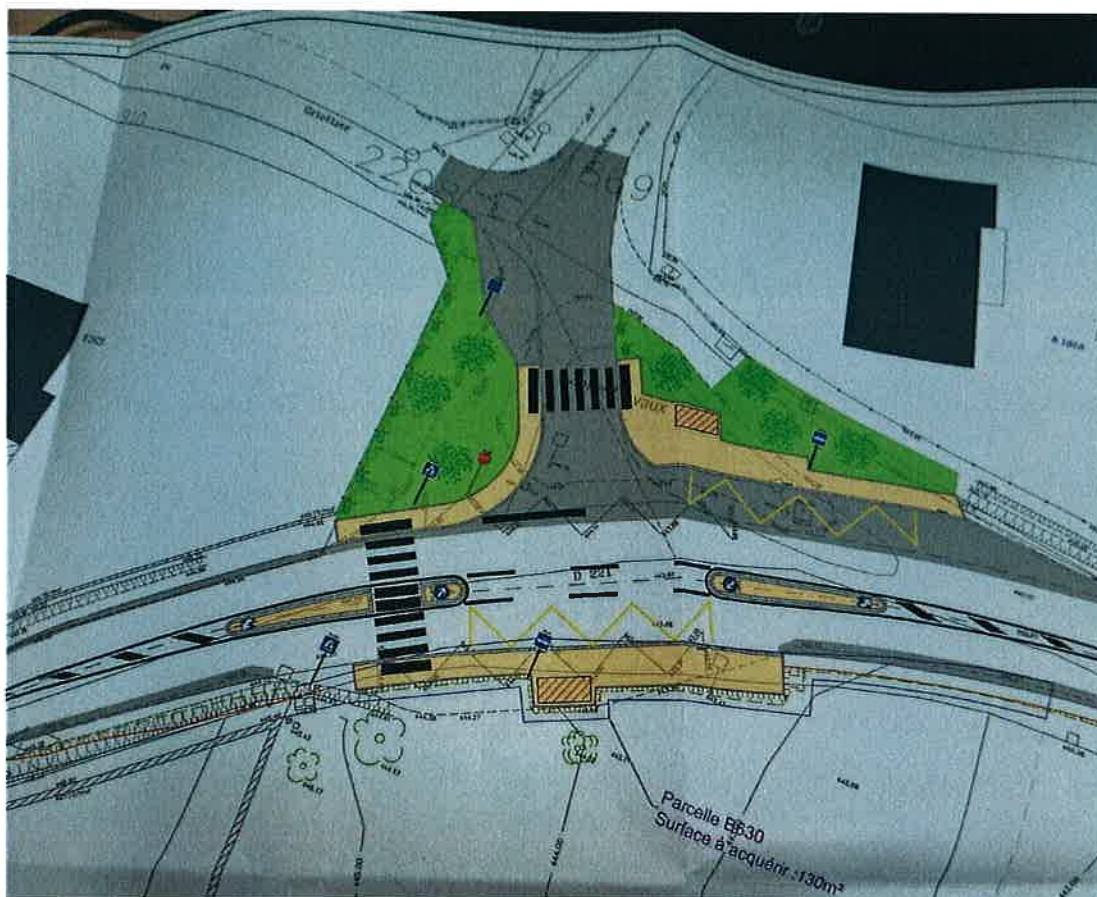
Sécurisation du carrefour d'Arzol :

Après plusieurs échanges avec le Département, le plan a été validé (choix enrobés et bordures, éclairage de 4 lampadaires en leds). Les travaux débiteront d'ici 2 mois pour une durée de 3 à 5 semaines.

Le coût des travaux de voirie représente 69 000 € HT, subvention sollicitée à hauteur de 30 000 €.

Quant à l'éclairage public, la somme est de 18 760 € HT, après subventionnement du SDE07, reste à la charge de la commune 9 455 € HT.

Croquis de l'implantation :



Pont de St Pierre : Les menus travaux réalisés par le Conseil des sages ont débuté lundi 06/03 : nettoyage verdure, lierres. Les gros travaux débiteront au mois d'avril pour un coût avoisinant les 8 000 € à se répartir entre les 2 communes porteuses du projet : Eclassan et St Romain d'Ay.

Réunion avec les agriculteurs (au nombre de neuf sur la commune) (rencontre à l'initiative de M. Paul BESSEAS agriculteur sur la commune) : comme chacun le sait l'utilisation de l'eau est un réel problème de nos jours avec des restrictions souvent handicapantes pour nos agriculteurs. Aussi, une réflexion s'est engagée sur l'hypothèse d'utiliser le lac de Munas pour arroser les cultures.

Un courrier a été envoyé à plusieurs entités de gestion de l'eau sur le département a été fait (2 réponses à l'heure d'aujourd'hui : Safer et Chambre agriculture). Dossier à suivre !

Assainissement Béolet :

Après la plainte d'un agriculteur qui recevait des eaux usées dans le champ qu'il exploitait, nous avons sollicité le Bureaux Réalités Environnement pour un état des lieux (passage de caméra, interrogations des habitants, solutions envisagées sur l'assainissement des habitants du Béolet (11 logements concernés), certains pourvus d'un assainissement collectif et d'autres en non collectif !?

Salle des jeunes : M. Franck CUSEL précise que la salle des jeunes a eu 30 ans en 2020 ! Elle est fonctionnelle mais vieillissante. Cet espace comprend une grande salle d'environ 70 m2 mais tout en longueur + couloir+ salle rangement + WC.

Des travaux sont à prévoir :

- Plomberie (fournitures auprès de l'Ets Feasson pour un montant de 4 068 €) : les travaux de plomberie seront réalisés par l'association ;
- Carrelage + pose : devis 15 373 € ;
- Peinture à prévoir ;

Le travail en commission se poursuit.

Passage de l'éclairage public en leds :

La commune dispose de 300 points lumineux et vu l'augmentation de l'énergie et le besoin d'économie sur ce poste, il avait été décidé de passer tous ses points lumineux en leds.

En attendant, bon nombre de quartier ont vu certains candélabres coupés par souci d'économie.

Après avoir déposé (dans les premiers) notre dossier de subvention auprès du SDE07, St Romain d'Ay sera dans les premiers dossiers à être traité. Le SDE07 va passer commande très prochainement.

Côté pratique : nous ne changerons que les têtes des derniers candélabres installés, les plus anciens seront remplacés.

Les travaux sont annoncés pour mai-juin.

Nous devons opter pour des modulations d'éclairage comme par exemple :

- L'éclairage leds sera fonctionnel à 100 % jusqu'à 21 heures ;
- Modéré à 50 % jusqu'à 23 heures ;
- Puis enfin modéré à 20 % jusqu'à 5 heures du matin.

et ce pour une économie tant sur la puissance et sur son fonctionnement.

Une nouvelle aide « Fonds vert » est possible. Dossier à monter,

Bien que 100 communes passent en leds, nous ferons quand même la demande d'aides « Atout Ruralité ».

A suivre !

Plan Communal de Sauvegarde version simplifié(PCS):

Le plan communal de sauvegarde est un outil réalisé à l'échelle communale, sous la responsabilité du maire, pour planifier les actions des acteurs communaux de la gestion du risque en cas d'évènements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires.

M. CLUSEL dit que ce document est obligatoire et doit être transmis au plus tôt à la Préfecture.

Les espaces d'accueil retenus en cas de regroupement de la population seront en toute logique la Salle des fêtes, l'Espace St Exupéry.

Ce document, une fois terminé sera consultable en mairie dans sa version allégée.

Si ce travail intéresse des conseillers, ils sont les bienvenus.

VI – AFFAIRES LIEES AU SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE

Transformation de l'ancienne école en logements locatifs.

La commune est dépourvue en logements locatifs pour ses séniors comme pour ses jeunes. Pour ce faire, une réflexion est en cours sur la transformation de l'ancienne école en logements locatifs.

Nous avons pris attache avec Ardèche Habitat, que nous rencontrons début avril pour affiner le projet.

Plusieurs options s'offrent à nous :

- soit nous cédon pour 55 ans à 1 € l'ensemble immobilier ;
- soit Ardèche Habitat s'occupe pour la commune de la maîtrise d'œuvre et facture environ 3 % du total des travaux. Dans ce cas, la commune reste propriétaire et gère les locations.

Le coût total avoisinera 1 million €, le reste à charge pour la commune sera autour de 400 000 € sous forme de prêt compensé en partie pour les loyers.

Agrandissement de l'école

Un projet d'agrandissement de l'école est en projet (réunir la 5^{ème} classe dans la nouvelle école).

Coût de l'opération : environ 230 000 €, subventions : DETR, Département et Région à venir.

Mais en parallèle, nous avons échappé à une fermeture de classe par manque d'élèves pour la rentrée prochaine.

En effet, nos effectifs sont à la baisse. Cette année, nous comptabilisons 108 élèves, entre les 18 départs au collège avec seulement 8 entrants, nous tombons à 98 élèves, le couperet de la fermeture de classe risque de se reposer rapidement. Aussi pour éviter cette déconvenue et conserver nos 5 classes, une réflexion s'engage sur le montage d'un projet pédagogique sur le bien être « Notre école faisons la ensemble », cela pourrait peut-être faire reculer les instances académiques, dossier à suivre !

Mme Badel dit que tous ces projets de construction risquent de prendre la place des parkings alentours ?

M. Le Maire répond que cette problématique précise a été prise en compte dans la révision du PLU en cours, des zones parkings vont être réservées.

Un projet est aussi en réflexion sur désimperméabilisation de la cour d'école : subventionnements possibles : fonds vert, DETR et agence de l'eau. A suivre !

VII – AFFAIRES LIEES A LA COMMUNICAITON ET L'INFORMATION

Le dossier sur la **participation citoyenne** : voisins vigilants avait été un peu mis de côté. Nous le remettons donc en marche.

Toute personne ayant du temps disponible et intéressée pour endosser le rôle de « voisins vigilants » est priée de se faire connaître en Mairie. Il serait bon que nous ayons une personne pour chaque quartier de la commune.

Une intervention d'un gendarme référent pourrait s'envisager au prochain conseil municipal pour expliquer les attentes, les interdits ... de ce dispositif.

Vidéoprotection :

En cette période où la délinquance et les larcins en tout genre accroit dans nos petites communes (toutes les semaines la gendarmerie de Satillieu nous fait part d'un état répertoriant les incivilités et autres s'étant déroulés sur la commune), chiffre en constante augmentation !

Aussi, M. Le Maire invite son conseil à re réfléchir sur la mise en place de vidéoprotection sur la commune.

La fibre optique est opérationnelle sur notre commune.

La partie est du village est éligible et le reste de la commune le serait courant du 2d trimestre.

Néanmoins, des zones d'ombre (*en particulier pour les lotissements*) peuvent subsister comme à Allinot où la fibre s'arrête à la voix publique et non sur la partie privée !?

Une réunion publique devrait avoir lieu fin avril, début mai.

Ad'tim prend en charge le branchement chez les particuliers jusqu'à la box.

VIII – AFFAIRES LIEES A LA VIE ASSOCIATIVE ET AUX MANIFESTATIONS

Manifestations passées :

- « Matinée caillettes » organisée par le Comité des fêtes le dimanche 05 mars : beaucoup de monde, manifestation sympathique.

Manifestations à venir :

- Théâtre « Le bal des escargots » le samedi 1^{er} avril organisé par le Club Culturel et Sportif à 20 h30 salle F. Bertrand ;
- La Randonnée pédestre et VTT le lundi 10 avril organisé par l'USVA de 8h à 15 h : Départ salle F. Bertrand ;
- Fanfare de St Alban d'Ay organise le dimanche 28 mai un regroupement de plusieurs fanfares dont l'une d'entre elle se produira sur la commune. Aussi, il sollicite la participation d'associations communales pour l'organisation d'un pot d'accueil durant leur passage et demande une subvention. Ce dernier point sera discuté lors du prochain conseil municipal pour le vote du budget communal.

M. Le Maire rappelle que tout le monde envie nos manifestations, qui rencontre très souvent un vif succès.

Il remercie chaleureusement les associations communales qui œuvre pour la vie de notre village.

IX : AFFAIRES LIEES A LA SANTE et l'ENVIRONNEMENT, ORDURES MENAGERES ...

M. Le Maire dit qu'il serait bon d'octroyer une subvention à l'Association « Les charmes » de Satillieu ainsi qu'au Centre de soins de Satillieu pour les remercier de tout ce qu'elles font en faveur de nos séniors ... A rediscuter lors du prochain conseil municipal pour le vote du budget communal.

X – AFFAIRSE DIVERSES

Caserne à Brénieux :

Une rencontre réunissant le SDIS et tous les maires concernés par le projet a eu lieu début février.

Projet représentant 1 800 000 €, participation communale de 120 000 €.

Le projet est en route, le terrain devra être disponible en fin d'année.

Les 1ères études sont prévues pour 2024 et le bâtiment est prévu clé en main pour 2026/27.

L'ordre du jour étant épuisé, personne n'ayant rien à rajouter, M. Le Maire clôture de la séance à 21 heures.

Pour validation du présent compte rendu,

Le Maire,

Norbert COLL

